



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2008/12/02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2008

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	41

DATE DE LA CONVOCATION

08 décembre 2008

L'an deux mille huit, le 17 décembre, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au Centre Alain Gouzes, commune de Bourganeuf, sur la convocation en date du 08 décembre 2008, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON CHAUTEAMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PEROT, SCAFONE, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, LEHERICY, LEFAURE, LABORDE, LAKROUF, FERRAND

Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET, BATTISTON, JOUANNETAUD, CAPS, SALADIN, MARTIN, PATEYRON, BATTUT

Suppléantes : Mme COULAUD

MM GILLE, FAURILLON, PICOURET, MARCON, CHASSAGNE

Excusés :

MM CHABROUX, ROYERE Joël, PAMIES, DELARBRE, PATEYRON Jean-Louis

Procuration de Monsieur PATEYRON Jean-Louis à Monsieur MICHAUD Jean-Claude

OBJET : Nouvelle convention d'objectifs et subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme Intercommunal Eaux, Tours de Bourganeuf – Royère de Vassivière pour l'année 2009

La convention 2008 d'objectifs entre l'Office de Tourisme Intercommunal et la Communauté de Communes arrive à terme le 31 décembre 2008. Il est donc nécessaire de la reconduire pour l'année 2009.

A titre de rappel, la subvention 2008 s'élevait à 50 147 € en fonctionnement payable pour moitié aux mois de janvier et juillet de l'année.

La subvention 2009 prévisionnelle de 45 955 sera versée comme suit :

- 50 % de la somme soit 22 977.50 € en janvier 2009
- 50 % en juillet 2009.

L'OTI devra fournir à la Communauté de Communes ses comptes consolidés 2008 avant le 31 janvier 2009.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir d'abattu, le conseil communautaire :

- Approuve le renouvellement de la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme Intercommunal
- Autorise le Président à signer la nouvelle convention d'objectifs pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2009
- Autorise le versement d'un acompte de 50 % de la subvention prévisionnelle 2009 dès le mois de janvier 2009

Bourganeuf, le 18 décembre 2008
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD